

M. HESSON: Je ne fatiguerais pas inutilement la chambre, si l'on ne nous avait pas reproché de garder le silence du côté de la droite. L'on nous a accusés de venir siéger ici tous les jours pour entendre les honorables députés crier contre les dispositions de ce bill, sans que nous puissions donner un mot d'explication. Je ne pense pas que les honorables députés de la gauche puissent se plaindre que nous ne voulons pas écouter leurs accusations, s'ils en ont à porter. Mon expérience sur la législation dans cette chambre, et toujours été que lorsque des plaintes bien fondées et raisonnables étaient faites, non seulement le gouvernement s'est montré prêt à faire les changements nécessaires, mais il a toujours fait preuve de son désir à ce sujet. Cependant, quelquefois, lorsqu'il a fait ces changements, on les lui a reprochés. Qui, de ceux qui ont eu le privilège de siéger en cette chambre depuis des années, n'a pas entendu les accusations portées contre le gouvernement, que ce dernier ne faisait ces changements que parce que certains actes de son administration ne répondaient pas aux besoins du peuple?

Nous savons qu'après que le gouvernement eût inauguré la politique nationale, il l'a modifiée chaque année, suivant les exigences, mais on lui a reproché par la suite d'avoir fait ces modifications. Je dis que c'est cela qui maintient le gouvernement au pouvoir. Il sait qu'il est du devoir de tout gouvernement d'écouter les plaintes du peuple, et nous venons d'entendre une répétition des histoires que les honorables députés de la gauche nous racontent depuis cinq ans, et avec lesquelles ils ont fini par nous dégoûter, car ces messieurs ne parlent que pour tuer le temps, et ils ont adopté une ligne de conduite qu'ils ne peuvent plus répudier. Mais si nous les avons écoutés avec patience, ils doivent avouer que nous avons beaucoup de sens commun.

Qu'ils fassent leurs plaintes, et nous leur aiderons autant que possible à chercher un remède; mais chaque fois que je les ai entendus, je n'ai pu voir aucun d'eux prétendre que les juges du Canada ne méritent pas la confiance que nous avons mise en eux, au sujet de la préparation des listes des voteurs du pays. Je défie les honorables députés de nous en citer des exemples. Qu'ils citent des faits. Il est bien bon de porter des accusations générales contre le bill. Nous sommes préparés à cela. Ça toujours été la politique de leur parti. Il y a douze ans que j'ai le plaisir de siéger en cette chambre, et ces honorables députés n'ont jamais accepté un bill du gouvernement sans se plaindre. Maintenant, ils se plaignent parce que le gouvernement a cédé à quelques uns de leurs désirs, et je crois qu'il est inutile d'essayer à faire examiner d'une manière équitale, un bill qui est soumis par le gouvernement pour l'avantage du peuple, quelque puisse être l'importance de cette loi.

A différentes reprises, nous avons entendu leurs accusations, relativement à la politique nationale, que le peuple a approuvée mainte et mainte fois. Cependant, leurs vues n'ont pas changé sous ce rapport. Ils fatiguent la chambre et le gouvernement et gaspillent le temps de cette chambre sur cette question, et il nous faut les écouter aussi patiemment qu'il nous est possible. Je demande pardon à la chambre d'avoir pris cinq minutes de son temps, et je ne me serais pas levé si je n'avais pas été défé par un honorable député de la gauche. Ce n'est pas parce que je doute du bon fonc-

tionnement de la loi du cens électoral, mais, quand les honorables députés nous attaquent, ils doivent s'attendre à une réponse de notre part.

L'honorable député s'oppose au cens électoral national, et je crois avoir raison de le désigner ainsi. Que désirons-nous dans ce pays? Est-ce la continuation perpétuelle du système provincial? Si ce parlement n'a pas le droit de légiférer sur le cens électoral et les libertés des membres de cette chambre, quelle mesure mérite donc d'être l'objet d'une législation de la part des députés? Nous avons été attaqués parce que le cens électoral n'était pas une loi uniforme, parce que des dispositions particulières ont été faites pour certaines provinces où les circonstances l'exigeaient, et le gouvernement n'a-t-il pas eu raison de faire, durant ce parlement, une exception dans ces cas, attendu que les députés qui ont été élus par une certaine classe d'électeurs, croyaient qu'on ne devait pas leur demander de priver un seul de ces électeurs du droit de suffrage? Je crois que cette raison justifie le gouvernement d'avoir agi de la sorte dans ces deux cas, mais, tout de même, on blâme le gouvernement et on lui dit, vous n'avez pas un cens électoral uniforme après vous être vantés que vous accorderiez au peuple du Canada, un cens électoral national.

J'aimerais que le cens électoral fût uniforme dans les cas où il y aurait un autre appel au peuple. Dans tous les cas, les électeurs ne pourraient pas alors se plaindre que les députés qu'ils ont élus n'ont pas sauvegardé, autant que possible, les intérêts et les privilèges de leurs électeurs. Mais il est impossible de convaincre les honorables députés de la gauche que nous pouvons soumettre une bonne mesure.

En premier lieu, on s'est opposé à cette loi parce qu'elle devait occasionner des dépenses considérables. J'avoue sincèrement que je croyais alors que les dépenses seraient trop élevées comparées au résultat, mais cette difficulté ayant disparu, et la loi fonctionnant partout d'une manière satisfaisante, et les dépenses ayant été réduites à un chiffre qui doit paraître raisonnable pour l'élection des membres de cette chambre en vertu du cens électoral national, je suis d'avis que nous sommes justifiables d'appuyer cette loi, surtout après que le secrétaire d'Etat, qui a sous son contrôle cette partie de la loi, nous a assuré qu'à l'avenir, les dépenses diminueraient encore de 33 pour 100.

Quelques honorables députés ont parlé des jeunes gens du Canada qui étaient privés du droit de suffrage. Ayant vécu au milieu d'eux durant quarante-sept ans, alors que plusieurs députés de la gauche étaient encore des enfants ou n'étaient pas encore nés, je crois bien les connaître, et j'ose dire que pas un seul jeune homme qui possède le cens dans mon comté, n'est privé du droit de suffrage en vertu de cette loi. Les députés de la gauche prétendent que nous avons enlevé le droit de suffrage aux volontaires du Canada, à ces hommes qui doivent voler à la défense du pays et le protéger quand l'occasion s'en présente. Je les prie de citer le nom d'un seul jeune homme, faisant partie d'un bataillon quelconque, qui a été privé du droit de suffrage comme volontaire.

Durant les trois ou quatre dernières semaines, j'ai été obligé d'assister à la révision de la liste locale dans le comté de Perth, où il y avait six ou sept cents appels, et j'ai comparé la liste locale et la nôtre, et, s'il y a une différence, je suis con-